

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère du solliciteur général et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

1. Oui; la Gendarmerie royale du Canada a décidé que le lance-poudre ne sera pas utilisé.

2. Non.

3. Non; cependant, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu aux questions précises que la GRC lui a posées à propos du lance-poudre.

4. Non.

5. Sans objet.

6. Oui.

7. La GRC a fourni des exemplaires du document qu'elle a obtenu du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, concernant le lance-poudre, aux services de police qui le lui ont demandé et à d'autres services de police importants.

LE COÛT DU TRANSPORT DE BLÉ À CHURCHILL ET À MONTRÉAL

Question n° 2142—M. Noble:

Quelle est la différence entre ce qu'il en coûte à la Commission canadienne du blé pour expédier un boisseau de céréales des Prairies à l'élévateur du port de Churchill, au Manitoba, et ce qu'il lui en coûte pour expédier un boisseau de céréales des Prairies à un élévateur à grain du port de Montréal?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Coût moyen du transport du blé de points régionaux à Churchill, 10,71 c.; Coût moyen du transport du blé de points régionaux à la tête des Grands Lacs, 12,00 c.; Coût moyen du transport du blé de la tête des Grands Lacs à Montréal, 13,50 c. Il y a lieu de prendre note que le prix de vente de la Commission canadienne du blé permet à celle-ci de récupérer l'écart entre le coût du transport de la tête des Grands Lacs à Montréal et que cet écart ne constitue pas une dépense pour la Commission.

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS

Question n° 2174—M. Robinson:

1. Le ministère des Pêches et Forêts offre-t-il des subventions et/ou une autre forme d'assistance financière à des groupes économiques ou à des particuliers au Canada et, dans l'affirmative, dans quelle mesure, quelles sont les sommes versées, et à qui sont-elles versées?

2. Quelles sommes a-t-on versées en subventions et/ou en assistance financière à chacune des années écoulées de 1960 à 1968 incluse?

[M. Saltsman.]

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts):

1. a) Le ministère des Pêches et des Forêts verse des subventions à l'industrie de la pêche, soit aux pêcheurs et aux établissements de pêche, en vue de la construction de bateaux de pêche en bois. Ces subventions atteignent 30, 40 ou 50 p. 100 du coût de construction, selon les cas. A cet égard, on estime à \$565,000 les subventions qui seront versées aux pêcheurs et aux établissements de pêche en 1969-1970.

b) Pour ce qui est des Pêches, l'encouragement aux pêcheurs et aux établissements de traitement du poisson prend les formes suivantes: (i) achat et écoulement des produits du poisson de fond, du maquereau en conserve, de la morue salée et de la perche (perche-chaude) du lac Érié; (ii) prêts aux sociétés de traitement du poisson de fond; on estime qu'en 1969-1970 ces prêts atteindront \$4,200,000; (iii) réinstallation des ménages de Terre-Neuve; on estime à \$1,400,000 les sommes qui seront versées à ce chapitre en 1969-1970.

c) Pour ce qui est des Forêts, on encourage la recherche dans les universités et d'autres formes d'activité forestière en versant un certain nombre de subventions aux écoles forestières et à des organisations forestières. Il est en outre accordé une aide à Terre-Neuve en vertu d'un accord conclu en 1965 pour mener à bien l'inventaire des terres et l'étude de l'aptitude des sols. En 1969-1970, les subventions aux universités se chiffreront par \$283,000 et l'aide à Terre-Neuve par environ \$800,000. Les subventions aux organisations forestières s'établiront comme il suit: Association forestière du Canada, \$50,000; Institut forestier du Commonwealth (3,000 livres sterling), \$8,000; Colombie-Britannique: Festival de l'Organisation forestière, \$10,000.

2. Les sommes qui ont été versées au chapitre des programmes d'aide et de subventions au cours des années 1960 à 1968 suivent: 1960-1961, \$4,605,511; 1961-1962, \$7,699,537; 1962-1963, \$9,043,003; 1963-1964, \$9,326,596; 1964-1965, \$10,034,543; 1965-1966, \$12,193,065; 1966-1967, \$11,731,104; 1967-1968, \$8,817,611; 1968-1969, \$9,429,551.

LES FONCTIONNAIRES INDIENS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Question n° 2226—M. Yewchuk:

1. Quel est l'effectif total du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et combien de ces fonctionnaires sont indiens?